

« A2CR IMMO »

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE AU CAPITAL DE 260.000 €
SIEGE SOCIAL : 131, RUE DES SABLONS (02130) MAREUIL-EN-DOLE
892.458.142 RCS SOISSONS

* *

*

ACTE SOUS SEINGS PRIVES CONTENANT DECISION UNANIME DES ASSOCIES EN DATE DU 22 OCTOBRE 2025

*

* *

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ,
ET LE VINGT-DEUX OCTOBRE, A 15 HEURES,
AU SIEGE SOCIAL.

Les soussignés :

- Monsieur Rémy CARREIRA,
Demeurant à EPIEDS (02400) 18, rue de Fère,
Propriétaire de..... 130 parts sociales,
- Madame Angéline CRAPART,
Demeurant à EPIEDS (02400) 18, rue de Fère,
Propriétaire de..... 130 parts sociales,

Propriétaires de la totalité des 260 parts sociales de 1.000 € de valeur nominale chacune composant le capital de la Société « A2CR IMMO »,

Agissant en qualité de seuls associés de la Société « A2CR IMMO » et conformément aux dispositions de l'article 1854 du Code civil, d'une part, et des stipulations de l'article premier du chapitre II du Titre IV de la première partie des statuts, d'autre part,

Ont pris à l'unanimité la décision inscrite à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'article quatrième du titre I de la première partie des statuts par suite du transfert de siège social décidé par la gérance.

DECISION UNIQUE

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du procès-verbal des décisions de la gérance en date de ce jour par lequel il est décidé de transférer le siège social de MAREUIL-EN-DOLE (02130) 131, rue des Sablons à EPIEDS (02400) 18, rue de Fère à compter de ce jour, ratifie et entérine cette décision ainsi que la modification des statuts proposée par la gérance.

En conséquence, la collectivité des associés décide, à l'unanimité, de modifier comme suit l'article quatrième du titre I de la première partie des statuts.

ARTICLE QUATRIEME - SIEGE

Le 1^{er} alinéa de l'article 4^e des statuts est remplacé par l'alinéa suivant :

CR AC

« Le siège social est fixé à **EPIEDS (02400) 18, rue de Fère.** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

* *

Le présent acte signé par tous les associés et constatant leur décision unanime sera consigné sur le registre des délibérations des associés tenu au siège social ; un exemplaire original des présentes est remis à la gérance qui le reconnaît, et qui sera conservé dans les archives de la Société.

Les associés

Madame Angéline CRAPART, Gérante

Monsieur Rémy CARREIRA




